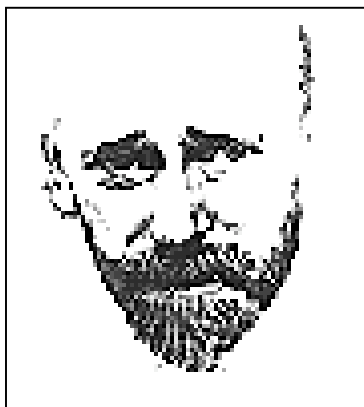


LA LETTRE

Association fondée en 1980

vol. XXIX - N° 60 – avril 2009



SEMINAIRE INTERNATIONAL

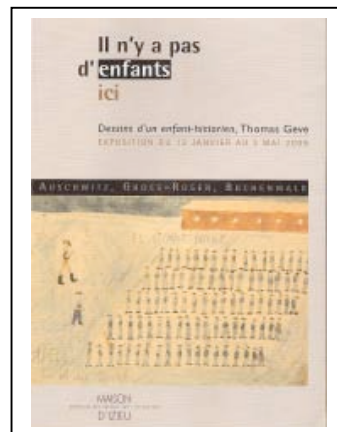
JANUSZ KORCZAK

samedi 6 juin 2009

Palais des Nations

GENÈVE

Voir p. 7



voir p. 8

LE MOT DU PRÉSIDENT

Des coups et des douleurs...

J'ai visité récemment l'exposition interactive « Mon corps est à moi » que l'Association suisse pour la protection de l'enfance a conçue (fort bien, d'ailleurs) afin d'aider à prévenir les abus sexuels sur mineurs. L'un des panneaux de cette exposition invite les enfants (7-10 ans) à se prononcer sur ce qui leur paraît juste ou injuste, bien ou mal, normal ou pas, afin de renforcer leur confiance dans leurs propres jugements. Ainsi, la plupart des enfants adhèrent à l'idée que « tes parents doivent savoir où tu te trouves » et rejettent celle que « les adultes ont le droit de toucher les enfants partout ». C'est bien. Ce qui est moins bien, c'est qu'ils sont très nombreux à être d'accord avec l'affirmation : « Les adultes ont le droit de frapper les enfants ». Ils ont raison, hélas ! Car tout ce qui n'est pas explicitement interdit par la Loi est autorisé. Or les châtiments corporels ne sont pas interdits et n'ont pas à l'être, ainsi que vient de le confirmer le Parlement suisse. En effet, le 2 décembre 2008, quelques mois après que le Conseil des Etats l'eut déjà refusée, le Conseil national a rejeté une initiative visant à introduire une loi pour protéger les enfants contre les châtiments corporels et autres traitements dégradants. Motif de ce refus : une telle loi n'aurait qu'une portée déclaratoire et symbolique, elle n'améliorerait pas concrètement la situation des enfants concernés.

Ces arguments sont spécieux. D'abord parce que dans les pays (une quinzaine à ce jour) où les châtiments corporels ont été interdits, en Suède notamment, l'utilisation des châtiments corporels semble avoir décliné. Mais surtout parce que c'est précisément le caractère déclaratoire et symbolique d'une telle loi qui lui conférerait une portée éducative d'intérêt général. Elle permettrait de reconnaître sans ambiguïté que les coups sur les enfants ne sont pas plus acceptables que ceux sur les adultes, qu'ils ne sont pas anodins, qu'ils peuvent être le point de départ de violences graves, qu'ils n'ont aucune vertu pédagogique et que, loin de « socialiser » les enfants, ils augmentent leurs comportements antisociaux. Elle aurait donc le mérite, cette loi, de poser en principe le droit de l'enfant à être éduqué sans violence. Mais veut-on réellement promouvoir un tel droit, chez nous, en Suisse, au XXI^e siècle ? J'en doute, tant semble fortement incrustée dans nos mentalités la notion qu'« une bonne fessée n'a jamais fait de mal à personne » et que « qui aime bien châtie bien ». D'ailleurs, comme l'écrit Olivier Maurel¹, « pourquoi appelle-t-on cruauté le fait de frapper un animal, agression le fait de frapper un adulte et éducation le fait de frapper un enfant ? ». Une question pertinente et qui mérite bien qu'on y réfléchisse, même et surtout si, pour nos parlementaires, ce sujet ne vaut pas la peine d'être discuté.

Daniel Halpérin

¹ Voir ses deux ouvrages sur le sujet : *La Fessée: questions sur la violence éducative*, La Plage, 2004 et *Oui, la nature humaine est bonne !*, Robert Laffont, 2009

MARIE-JOSÉ CHOMBART DE LAUWE : UN BOULEVERSANT TÉMOIGNAGE.

Une émouvante soirée que celle de notre dernière assemblée générale, le 1^{er} décembre 2008, au cours de laquelle Marie-José Chombart de Lauwe a évoqué le problème de « l'enfant dans les guerres ». Ancienne résistante et déportée, sociologue, membre de la Ligue des Droits de l'Homme dont elle dirige la Commission pour les droits de l'enfant, présidente de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation, M.-J. Chombart de Lauwe est l'auteur d'une thèse sur la psychopathologie sociale de l'enfant inadapté (CNRS, 1960), de nombreuses études sur l'enfance, et de plusieurs livres, notamment : « Toute une vie de résistance » (Ed. Graphein 1998). C'est précisément à partir de son propre parcours de résistante et de déportée, lequel fait l'objet de ce livre autobiographique, qu'elle a développé son propos. Elevée dans une courageuse famille française qui oeuvra tout entière à la résistance contre les nazis (son père, pédiatre, mourut en déportation à Buchenwald), et animée d'un indéfectible sens du devoir et de la dignité humaine, elle s'engagea elle-même dans la résistance et connut, très jeune, la prison. Condamnée à mort, elle vit sa peine commuée en déportation et traversa l'expérience concentrationnaire à Ravensbrück et Mauthausen où elle découvrit l'ampleur de la déshumanisation conçue par les nazis. C'est dans ces camps qu'elle vit, avec un terrible sentiment d'impuissance, mourir tant de bébés et de nourrissons, torturer tant d'enfants sous couvert d'expériences médicales, et stériliser tant de jeunes filles, notamment tziganes. Maintes fois, elle tenta, au risque de sa propre vie, de sauver certains de ces enfants, et y parvint même plus d'une fois. Après guerre, elle n'eut de cesse que d'essayer de changer le statut de l'enfant dans la société afin de mieux le protéger et d'en faire un réel sujet de droit. Elle contribua donc activement au mouvement d'idées qui, à partir des années 50, prépara l'avènement de la Convention internationale des droits de l'enfant. Ce travail ne l'a pas fatiguée : elle le poursuit aujourd'hui encore ; à un âge où la plupart aspirent à une retraite oisive, elle est encore et toujours au cœur de l'action, avec modestie et discrétion, mais avec une rare détermination. Merci, chère Madame, de cette belle leçon de dévouement et d'humanité

Daniel Halpérin

ARGENTINE : DES ATELIERS POUR LES ENFANTS DE LA RUE

Nous avons régulièrement des nouvelles de l'Association « Chicos » créée par Ruben Naranjo à Rosario (Argentine) et que sa fille, aidée de plusieurs collaborateurs, continue d'animer. Cette association accompagne les enfants de la rue et leur propose des ateliers de créativité (écriture ou arts plastiques et visuels) dans un centre de jour. Il faut essayer d'approivoiser tout doucement ces jeunes qui ont perdu le sens des règles et des contraintes. Ces ateliers leur permettent de se socialiser et d'apprendre à s'intéresser à la vie des autres. Marcella Lapenna, psychologue, dirige ces ateliers. Elle a, par ailleurs, mis en place une formation professionnelle pour les jeunes qui se sentent prêts à se réinsérer dans la vie. En 2008, l'Association Korczak a offert une somme de Frs 10'000.- qui permettra de distribuer des bourses à des adolescents qui s'engagent dans cette formation. Cette association a un site internet que l'on peut consulter : www.chicosrosario.org.ar

Vœux chaleureux à Henri Wermus

C'est avec beaucoup d'affection qu'Henri Wermus, fidèle membre de notre Association, a été entouré récemment par sa famille, ses amis et ses anciens étudiants à l'occasion de son 90^e anniversaire. Né à Varsovie en 1919, activités de Korczak et fut lui-même, de la Petite Revue. Empêché d'étudier juives, il émigra en Belgique en 1937 deviendra un éminent enseignant et logique et en épistémologie, et un Piaget. Ses mémoires, publiées en « déchirure » constituent le témoignage vit disparaître toute sa famille dans néanmoins parcourir un magnifique partie fut consacrée à ses élèves. Ceux-ci, présents en nombre lors de cet anniversaire, ont eu à cœur de souligner les grandes qualités humaines de ce professeur que Korczak n'eût pas désavoué. Nos meilleurs vœux de santé, cher Ami !



H. Wermus a bien connu comme enfant, un lecteur assidu en Pologne à cause de ses origines avant de se réfugier en Suisse où il chercheur en mathématiques, en collaborateur dévoué de Jean 2004 sous le titre « Le temps de la émouvant d'un jeune homme qui l'abîme de la Shoah et sut chemin de vie dont une grande

28 JANVIER 2009, PALAIS DE L'ATHÉNÉE, GENÈVE
MARYLA LAURENT PRÉSENTE LES ARCHIVES RINGELBLUM

Ce 28 janvier, journée consacrée à la mémoire de l'Holocauste et à la prévention des crimes contre l'humanité, l'Association Korczak et les communautés juives de Genève accueillent Maryla Laurent, traductrice des Archives Ringelblum (éd. Fayard,)

Devant un « groupe de lecture » très élargi, Daniel Halpérin rappelle que l'objectif de l'Association est avant tout de rendre hommage à l'héritage immense de Korczak sur le plan pédagogique, littéraire, social et politique dont l'aboutissement a été la *Convention internationale relative aux Droits de l'Enfant*.

Maryla Laurent, agrégée de lettres slaves et maître de conférences à l'Université Lille III est traductrice d'auteurs polonais. Tout en évoquant de nombreux témoignages émouvants, Maryla Laurent développe deux aspects importants :

1. L'histoire des Archives Ringelblum

Pendant 30 mois, dès 1939, sous la direction d'Emmanuel Ringelblum, des historiens ont collecté des textes transmis à l'Institut Juif de Varsovie. Leur but était de décrire les conséquences de la politique nazie. Ils réuniront des textes en polonais, yiddish et hébreu. Plus de 25.000 feuillets dactylographiés, manuscrits, des invitations, des affiches, des petits papiers ... collectés dans le ghetto de Varsovie mais aussi dans d'autres ghettos, grâce à des collaborateurs non professionnels y compris des Polonais enrôlés dans la Wehrmacht ! Un véritable réseau d'information, des contacts avec les communautés juives de l'Est permettant de comprendre ce qui se préparait... C'est ainsi que le 27 juin 1942, Londres était informé que la liquidation totale des Juifs était mise en œuvre.

Ringelblum avait achevé des études de philosophie en 1927, il collaborait aussi avec l'Institut de Vilno (la langue yiddish étant un élément majeur de l'histoire des Juifs de Pologne). Dès octobre 40, commence la quête des *Archives du ghetto* connus sous le nom secret de *Oneg Shabbat*. Dès 1942 commence le classement et l'analyse de ces documents. Dans l'urgence, Ringelblum en cache une partie : une partie sera emmurée dans des bidons en fer le 3 août 42, une autre sera cachée en février 43 et la dernière sera sauvée à la veille de la révolte du ghetto de Varsovie.

En janvier 43, Ringelblum quitte le ghetto. Le 18 avril, il participe à la révolte du ghetto, après avoir été arrêté, il est libéré par des résistants. En mars 1944, il est fusillé à la prison de Pawiak (Varsovie) avec ses amis et sa famille.

2. La situation des enfants dans le ghetto de Varsovie

Avant toute chose, il faut savoir que 1/6 des Juifs de Pologne était enfermé dans le ghetto de Varsovie. Le quart de cette population était constitué par des enfants de moins de 15 ans.

Leurs rédactions dépassent le tragique. Tout en montrant consciencieusement le désir des nazis d'écraser tout soupçon d'humanité, ces écrits démontrent précisément ce qu'est l'humanité, et qu'en dépit de cette tragédie insupportable, la sensibilité, la dignité, la compassion et le désir de se battre peuvent exister.

Ce sont des récits d'expulsions et de déplacements continuels. La mort prématurée des adultes augmente la population enfantine décimée par le typhus, la fièvre typhoïde, la tuberculose. Sans vêtements, ils survivent grâce à la mendicité et à la contrebande.

Dès 1939, les écoles sont fermées mais en 1941, une administration plus souple permet l'ouverture de 16 écoles primaires: 6700 élèves (soit 16% d'enfants en âge scolaire) fréquentent ces établissements où se déploiera une activité culturelle trépidante. En 1942, un *manuel scolaire* est imprimé dans le ghetto, en yiddish ! Des textes d'auteurs classiques tels que *Tolstoï, Peretz, Sholem Aleichem, Avrom Reizen* sont publiés. Les originaux sont modifiés afin d'intéresser davantage les enfants. La nature, la noblesse des sentiments, les descriptions poétiques, l'amitié, la chaleur fraternelle : voilà quelques thèmes exploités de même que la Vistule (le fleuve) qui devient un symbole de liberté !

Textes d'enfants bien écrits, textes matures même si l'auteur n'a que 8 ou 10 ans. Chacun y décrit la réalité affrontée tout en y réfléchissant. Ringelblum pose des questions : quels changements ont eu lieu après le début de la guerre ? Les réponses soulignent souvent la volonté de travail, la mort des parents, le vécu misérable, la réflexion sur le vécu. *Un enfant raconte comment il fait de la contrebande, un autre pense que le pire c'est la « misération » (la misère qui s'accroît), le fait qu'il s'agisse d'une guerre par la faim, que tout soit trop « goïsh ». Et tous de dire qu'ils sont bien quand ils mangent !*

Enfin que faut-il penser de cette réflexion d'un enfant : « *Le monde entier pleurerait avec nous* » ?

On peut aussi découvrir les **compte-rendus des éducatrices** dans les jardins, les cantines, les centres pour enfants des rues. La vitalité de ces institutions contraste avec la réalité extérieure. Les enfants sont très vite associés à l'autogestion de ces centres (cf. Korczak) et les éducatrices évoquent leur travail, les discussions avec les enfants afin de les aider à vivre, leur désir d'avoir du matériel pédagogique !

Maryla Laurent termine son exposé par la lecture de documents particulièrement émouvants :

Une journée au foyer est une lettre d'une éducatrice décrivant son quotidien : les poux, la saleté, les excréments et les stigmates de la mort.

Enfin une *lettre de Korczak*, peut-être son testament [voir ci-dessous], lettre pleine d'humour, de lucidité et de sarcasmes, lettre de candidature afin d'obtenir un poste d'éducateur !

« L'hôpital m'a appris avec quelle dignité, quelle sagesse un enfant sait mourir ».

En 1942, M. et Mme Ringelblum avaient déjà reçu une carte imprimée de Janusz Korczak : c'était une invitation à la cérémonie du Seder, au 92 rue Krochmalna.

Et Korczak avait ajouté en post-scriptum :

« Ce sera une heure de vie belle et stimulante ! ».

Sarabella Benamram

LE TESTAMENT DE KORCZAK

Le 9 février 1942, Janusz Korczak (de son vrai nom Henrik Goldszmit) fut contraint de rédiger une lettre de candidature (ô combien humiliante en soi) à un poste d'éducateur de l'internat des orphelins situé au 39, rue Dzielna. Il en fit son testament. Cette page tragique est chargée de retenue et de fureur, de tendresse et de ricanement, de connaissance des êtres humains et de totale consternation devant leur bassesse, de lucidité et de folie désespérée. En voici la traduction française par Maryla Laurent publiée par les Editions Arthème Fayard dans le volume 2 des *Archives Ringelblum*, Paris, 2006. Les riches annotations de la traductrice n'ont pu trouver place dans La Lettre mais peuvent être obtenues gracieusement sur simple demande à notre secrétariat.

Bureau de l'Emploi
du Conseil Juif

Sur place

Henryk Goldszmit
(Janusz Korczak) dom[icilié]
16, rue Sienna
9, rue Sliska²

Lettre de candidature

Des personnes qui me veulent du bien me demandent de rédiger mon testament. Je le fais par ce curriculum vitae déposé avec ma candidature à un poste d'éducateur à l'internat des orphelins situé au 9 de la rue Dzielna.

J'ai 64 ans. L'an dernier, en prison, j'ai eu droit à un bilan de santé réussi. En dépit des conditions de séjour fatigantes, je n'ai jamais été malade, je n'ai jamais vu de médecin, je ne me suis jamais fait dispenser de la gymnastique à laquelle se dérobaient avec effroi mes compagnons, y compris les plus jeunes. (Appétit d'ogre, sommeil du juste ; récemment, après dix verres d'une vodka bien frappée, je suis rentré seul, d'un pas rapide, tard le soir, de la rue Rymarska à la rue Sienna. La nuit, je me lève deux fois, je remplis dix grandes tinettes).

Je fume, je ne bois pas, mes capacités intellectuelles sont acceptables pour un usage quotidien.

Je suis passé maître dans l'art d'économiser mes efforts : tel Harpagon, je pèse la raison d'être de chaque unité d'énergie dépensée.

Je me tiens pour initié en matière de médecine, d'éducation, d'eugénique, de politique.

² C'est la dernière adresse de l'orphelinat dirigé par Korczak (Dom Sierot) dans l'immeuble situé entre les rues parallèles Sienna et Sliska. Enfants et éducateurs avaient été contraints de quitter le 92, rue Krochmalna pour le 33, rue Chlodna, en novembre 1940, pour devoir déménager à nouveau le 9 novembre 1941.

A force d'exercices, j'ai acquis une grande capacité à vivre et à collaborer avec les gens, seraient-ils des figures criminelles ou des crétins de naissance. Les imbéciles ambitieux et obstinés me méprisent, ce n'est pas moi qui les écarte.

Dernier examen réussi : dans mon internat, pendant plus d'une année, j'ai toléré une directrice des plus improbables, et, faisant fi de mon confort et de ma sérénité, je l'ai encouragée à rester : elle s'est sauvée de sa propre initiative (mon principe : les défauts du personnel en place valent toujours mieux que les qualités supposées du nouveau).

Je pense que les figures criminelles qui travaillent au sein du personnel de l'internat de la rue Dzielna, quitteront d'elles-mêmes un poste exécré où elles ne restent que par couardise et par inertie.

J'ai fait mes études secondaires et supérieures à Varsovie, j'ai complété ma formation dans les cliniques de Berlin (un an) et de Paris (six mois). Un passage d'un mois à Londres m'a permis de comprendre *in situ* en quoi consistait le travail caritatif (énorme acquis).

Dans le domaine médical, mes maîtres étaient les professeurs : Przewoski (anatomie et bactériologie), Nasonow (zoologie), Szczerbakow (psychiatrie) et, en pédiatrie Finkielsztejn, Baginski, Marfan, Hutinel (Berlin, Paris).

Au cours de mes journées de libre, je visitais les orphelinats, les maisons de redressement, les lieux d'incarcération pour les enfants dits délinquants.

J'ai séjourné un mois dans une école pour attardés mentaux, un mois à la clinique neurologique de Ziehen.

Mes maîtres à l'hôpital de la rue Sliska étaient : l'ironiste et le nihiliste Koral, le jovial Kramsztyk, le très sérieux Gantz, l'excellent diagnosticien Eliasberg, mais aussi l'aide-chirurgien Slizewski et la très dévouée infirmière Laja.

Au 39, rue Dzielna, je m'attends à rencontrer plusieurs de ces Laja, elles sont de vraies héroïnes dans cette boucherie d'enfants (et cette maison mortuaire).

L'hôpital m'a appris avec quelle dignité, quelle maturité et quelle sagesse un enfant sait mourir.

Les livres de statistiques m'ont permis d'approfondir la manière dont je comprends mon métier de médecin. Les statistiques m'ont fait acquérir la discipline qu'apportent une pensée logique et une appréciation objective des faits. Pour avoir pesé et mesuré des enfants chaque semaine pendant un quart de siècle, je possède une précieuse collection de graphiques, de schémas, indiquant ce que doit être la taille des enfants à l'âge scolaire et à celui de l'adolescence.

Mon premier contact avec l'enfant juif eut lieu lors des colonies de vacances Markiewicz, à Michalovek, où j'étais surveillant.

Plusieurs années de travail dans un foyer de lecture gratuite m'ont fourni un abondant matériau d'observation.

Je n'ai jamais appartenu à un parti politique.

Mes formateurs pour le travail social ont été : Nalkowski, Straszewicz, Dawid, Dygasinski, Prus, Asnyk, Konopnicka, Jozef Pilsudski.

J'ai été initié au monde des insectes et des plantes par Maeterlinck, à la vie des minéraux par Ruskin (*L'éthique des pollens*).

Quant aux écrivains, c'est à Tchekhov, ce diagnosticien et ce clinicien social de génie, que je suis le plus redevable.

Je me suis rendu par deux fois en Palestine, j'ai découvert sa « beauté amère » (Zabotynski : *gorkaïa krasota*), j'y ai aussi observé la technique et la dynamique de la vie du pionnier et du colon dans leur exploitation agricole collective (chez les Symchoni, les Gurarie, les Brawerman).

En Palestine, pour la deuxième fois – la première fois, c'était en Mandchourie -, j'ai pu apprécier la merveilleuse capacité d'adaptation de l'organisme vivant à un climat inconnu de lui jusque-là.

J'ai compris la recette des guerres et des révolutions, j'ai pris une part active à la guerre Japonaise et à l'Européenne et à la guerre civile (Kiev) et à la Polono-Bolchévique. Actuellement, en qualité de civil, je me penche attentivement sur la configuration des « arrières » et des coulisses. S'il n'y avait cela, j'aurais peut-être continué à traiter les civils sans aménité et avec mépris.

Mes lieux de travail :

1. Sept ans, à quelques interruptions près, comme le seul médecin de l'hôpital local de la rue Sliska ;
2. Plus d'un quart de siècle à l'orphelinat « Dom Sierot » ;
3. Quinze ans à l'institution éducative « Nasz Dom » de Pruszkow, champs de Bielany ;
4. Quelque six mois dans des hospices pour enfants ukrainiens de la région de Kiev ;
5. J'ai été expert pour enfants auprès du Tribunal de District ;
6. Pendant quatre ans, j'ai fait des rapports sur des documents allemands et français pour la Caisse des Malades.

Mes guerres :

1. Centres d'évacuation de Harbin et de Taouaïdjou ;
2. Train sanitaire (entre Harbin et Khabarovsk, transfert des malades de l'armée révolutionnaire atteints de maladies vénériennes) ;
3. Jeune chef de service du lazaret de la division ;
4. Hôpital anti-épidémique de Lodz (épidémie de dysenterie) ;
5. Hôpital anti-épidémique de Kamionek.

Je suis un citoyen et un travailleur discipliné, mais je ne suis pas un être soumis.

J'ai accepté avec sérénité les sanctions pour mes désobéissances (pour avoir fait quitter l'hôpital à la famille, hospitalisée illégalement, d'un lieutenant que je ne connaissais pas, j'ai eu droit au typhus exanthématique).

Je ne suis pas ambitieux : on m'a proposé d'écrire les souvenirs d'enfance du Maréchal. J'ai refusé. Je ne l'ai jamais rencontré même si j'ai travaillé avec son épouse Ola.

Je suis un organisateur, je ne sais pas être un chef. Ma myopie et ma totale absence de mémoire visuelle ont toujours été une entrave à cela comme à d'autres choses. Ma presbytie sénile a compensé mon premier défaut, intensifié le second. Il y a un côté positif à tout cela : comme je ne reconnais pas les gens, je me concentre sur l'affaire à régler, je n'ai ni préjugés ni rancunes.

Nigaud, vite hors de moi, impétueux, je suis apte à travailler en groupe parce que je me suis élaboré des freins à force de travail sur moi-même.

L'emploi ayant un délai, je fixe ma période d'essai à quatre semaines, à partir de mercredi ou de jeudi au plus tard.

Je demande un logement de service et deux repas par jour.

Je ne pose aucune autre condition, fort d'une expérience triste et douloureuse - pas pour moi. Par logement, j'entends un coin personnel, des repas de la marmite commune - mais de cela je peux également me passer.

Goldszmit
Korczak

Le 9 février 1942

Exposition Janusz Korczak à Strasbourg et Lyon

Dans le cadre du Concours national de la résistance et de la déportation 2009 (présidé par Mme Chombart de Lauwe, notre invitée d'honneur l'automne dernier, cf. aussi p. 2 de cette *Lettre*), les écoles de l'ORT à Strasbourg et Lyon ont présenté en janvier et février 2009 l'exposition sur Korczak conçue par le musée Yad Layeled, en Israël, et fournie par nos soins. Rappelons que cette exposition photographique, accompagnée d'un guide pédagogique, explique la démarche éducative de Korczak et son parcours de vie. Elle est facilement transportable et disponible en prêt sur simple demande auprès de notre secrétariat.

CONVENTION DE DIVORCE AVANT MARIAGE : ET LA PAROLE DE L'ENFANT ?

En Suisse, un avant-projet de révision du code civil actuellement soumis à consultation repose sur le principe de l'autorité parentale conjointe en cas de divorce. Cette modalité est déjà dominante dans de nombreux pays européens. Pour assurer le bon fonctionnement de l'avant-projet helvétique, celui-ci prescrit que les parents doivent soumettre au juge leurs conclusions relatives à la prise en charge de l'enfant et à la répartition des frais d'entretien. Le juge peut toutefois, d'office ou sur requête de l'un des parents ou des deux, attribuer l'autorité parentale au père ou à la mère. La décision doit être prise en considération de l'intérêt de l'enfant.

Jusqu'à présent, en cas de divorce l'autorité parentale est attribuée selon le droit suisse à la mère ou au père. Une étude récente du Fonds national suisse de la recherche scientifique indique que sur 2'112 couples divorcés interrogés, l'autorité parentale a été attribuée exclusivement à la mère dans 61,5% des cas, alors qu'elle a été accordée au père dans seulement 3% des cas; dans 35,5% des cas, l'autorité parentale conjointe a été maintenue. Cette dernière situation requiert, pour autant que cela soit compatible avec le bien de l'enfant, une requête conjointe des père et mère et une convention déterminant leur participation à la prise en charge de l'enfant et la répartition des frais d'entretien de celui-ci. Dans, les faits, cette obligation d'une requête commune a ouvert la porte à un « droit de veto » d'une des parties. La souffrance de l'autre partie suite à la perte de son rôle d'éducateur et de représentant de l'enfant est également ressentie par l'enfant.

La révision du code civil suisse va dans le sens de l'intérêt de l'enfant, de l'évolution des législations européennes en la matière, et d'une évolution des pratiques en Suisse : toujours plus de parents choisissent l'autorité parentale conjointe. Pour l'ensemble de la Suisse, en 2000, 1189 enfants, soit 15% des enfants mineurs dont les parents ont divorcé, sont restés sous autorité parentale conjointe. En 2007, ce nombre a passé à 4981, soit un taux de 34%.

Face à l'avant-projet mis en consultation, la parlementaire Maria-Roth Bernasconi prépare une contre-proposition qui obligerait les futurs parents à « établir une convention réglant par avance l'entretien, la garde et les droits de décision envers les enfants qu'ils veulent avoir ». Les réactions rapportées par la presse tournent essentiellement autour de la valeur et de la signification du mariage. Dans ce remue-ménage, c'est le cas de le dire !..., on semble cependant oublier l'enfant.

Malgré le divorce de ses parents, le maintien de liens étroits avec chacun d'eux est pour l'enfant une question très importante pour son développement personnel. C'est dans cet esprit, tenant compte des besoins et de l'intérêt de l'enfant, que l'autorité parentale conjointe vise ainsi à maintenir le « couple parental » quand le « couple conjugal » n'existe plus. La Convention des droits de l'enfant, entrée en vigueur en Suisse le 26 mars 1997, prévoit que les Etats parties doivent respecter le droit de l'enfant séparé de ses deux parents ou de l'un d'eux d'entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec ses deux parents, sauf si cela est contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant (art. 9, ch. 3). La Convention donne à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, ses opinions étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité (art. 12). Le divorce de ses parents est évidemment un sujet concernant directement l'enfant et il a le droit d'être entendu à ce propos. Cela ne signifie pas pour autant que l'avis de l'enfant est un élément décisif, mais il contribue à un arrangement allant dans l'intérêt de l'enfant. L'audition de l'enfant est prévue par la loi et le juge ou un tiers nommé à cet effet doit entendre l'enfant personnellement, pour autant que son âge ou d'autres motifs importants ne s'opposent pas à l'audition. Selon la jurisprudence, en Suisse tout enfant âgé de 7 ans peut être entendu. C'est dans la pratique que le principe de l'audition est appliqué de manière diverse : en général, les tribunaux y ont recours surtout dans les cas problématiques.

L'avant-projet de révision du code civil ne remet pas en question le principe de l'audition de l'enfant. On peut même espérer qu'il le renforcera. Par contre, le contre-projet comporte le risque que l'enfant soit dans les faits encore plus recalé qu'il ne l'est actuellement par rapport à son droit d'être entendu. Envisager que le divorce est exclusivement l'affaire des conjoints qui pourraient régler à l'avance ses modalités dans une convention, est-ce que cela ne revient pas à taire également à l'avance la parole de l'enfant ?

Daniel Stoeklin

Cet article du Prof. D. Stoeklin est paru le 23 février 2009 sur le site de l'Institut international des Droits de l'Enfant (www.childsrights.org) et est reproduit ici avec l'aimable autorisation de l'IDE.

SEMINAIRE INTERNATIONAL JANUSZ KORCZAK

La Mission permanente de Pologne auprès des Nations-Unies et des organisations internationales organise un séminaire international dédié à Janusz Korczak, pionnier des droits de l'enfant, et à la Convention internationale des droits de l'enfant qui fête en 2009 son 20^{ème} anniversaire. Ce séminaire aura lieu le 6 juin 2009 aux Nations-Unies à Genève, toute la journée. Il comprendra plusieurs tables rondes et conférences. Batia Gilad, Daniel Halpérin, Gérard Kahn, et Bernard Lathuillière, tous actifs dans le mouvement international korczakien, sont pressentis pour participer à cette rencontre. Le programme n'est pas encore définitivement arrêté mais les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès du secrétariat de l'Association. L'inscription est gratuite.

En librairie

Pages juives – Ed. Armand Colin, Paris 2008. Sous la direction d'**Emmanuel Haymann**, voici une nouvelle anthologie de la littérature juive appelée peut-être à succéder à celle d'Edmond Fleg depuis longtemps en panne de réédition. D'Éliette Abecassis à Stefan Zweig, en passant par Bialik, Heine, Kafka, Malamud, Oz, Perec, Singer, Vigée et Wiesel, le lecteur est convié à un voyage passionnant et kaléidoscopique à la découverte d'un judaïsme aux multiples facettes. Korczak n'est pas absent de ce recueil : une petite fable sur l'honnêteté, écrite dans le ghetto de Varsovie quelques mois seulement avant la déportation vers Treblinka, nous fait saisir en un vibrant instantané la sensibilité poétique, l'acuité de l'observation, l'humour tendre et l'immense talent de narrateur de Korczak.

Janusz Korczak : l'éducation constitutionnelle – **Ahmed Lamih** (préface de Abdellah Saâf, ancien ministre de l'éducation au Maroc, traduction de Rachid Barhoune, éd. Publications des Dossiers Pédagogiques, Tetouan 2008). Ce court essai paru en 1997 chez Desclée de Brouwer se voit enfin édité en traduction arabe. Ahmed Lamih est professeur à l'École normale de Tetouan, au Maroc, et il s'efforce avec beaucoup de courage de faire connaître autour de lui l'héritage pédagogique korczakien. Ce petit livre vient donc très opportunément s'ajouter au seul ouvrage de Korczak existant jusqu'ici en arabe, à savoir « Comment aimer un enfant » et « Le droit de l'enfant au respect » publié en 2003 par l'UNESCO, en partenariat avec notre Association. C'est un événement à souligner, Korczak étant encore largement méconnu dans le monde arabe.

LES DESSINS D'UN ENFANT-HISTORIEN À LA MAISON D'IZIEU –

Mémorial des enfants juifs exterminés.

La Maison d'Izieu propose, jusqu'au 3 mai 2009, une très intéressante exposition intitulée « Il n'y a pas d'enfants ici » - dessins d'un enfant-historien, Thoma Geve. Thomas Geve, 13 ans a été interné à Auschwitz puis à Buchenwald pendant 23 mois. A la Libération, trop faible pour être évacué, il est resté encore plus d'un mois dans le baraquement et a voulu témoigner pour raconter à son père tout ce qu'il a traversé pendant ces mois. A l'aide de 6 crayons et de papier il a réalisé 79 dessins sur sa vie d'enfant déporté. Son œuvre graphique est le témoignage unique dans l'histoire de la déportation d'un « enfant-historien ».



MERCI DE NE PAS OUBLIER VOTRE COTISATION 2009 !

50.- CHF.

ÉTUDIANTS / AVS 30.- CHF.